

SEANCE DU 13 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixent de Beigné se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme TRANCHET Myriam, MM BONNET Laurent, LAFONTAINE Gilles, Mmes BERTALOT Sylvaine, MUDET Anne, MM ROYER Patrice, BERNARD Gaël, BAILLY Hugo, MARAIS Julien, , formant l'ensemble des membres en exercice, le Conseil étant composé de 11 membres

Excusé : MM GIRARD Régis, CHATELLIER Mickaël

Mme BERTALOT Sylvaine a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du CM du 11 avril 2024.**
2. **Présentation du programme de restauration de la toile du retable de l'église par Mme BAKKAL LAGARDE.**
3. **Présentation de la manifestation « caisses à savon » par M. Franck BERNARD.**
4. **Création de nouveaux numéros de rues pour la base d'adresses.**
5. **Renouvellement de la convention avec le SIGIL.**
6. **Contrat Mme Ludivine MALINEAU.**
7. **Etude des devis pour dépose de la toile du retable.**
8. **Questions diverses**

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11/04/2024

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - Présentation du programme de restauration de la toile du retable de l'église par Mme Bakkal Lagarde.

Mme Bakkal Lagarde archéologue et déléguée d'Urgences Patrimoine 79 est venue faire une présentation, à la demande de M. Guérit Jean-Louis, délégué du Geste d'Or du patrimoine, du programme de restauration de la toile du retable de l'église représentant la Vierge à l'enfant et St Antoine de Padoue. Leur souhait serait de procéder rapidement à la dépose de la toile pour la transférer dans un atelier de restauration et de candidater au club des mécènes du Geste d'Or du Patrimoine pour obtenir une participation financière à ces travaux de restauration.

3 - Présentation de la manifestation « caisses à savon » par M. Franck Bernard.

M. Franck Bernard, membre de l'Association la Beugn'aise, vient présenter le déroulement de la manifestation « caisses à savon » prévue le 10 août 2024 sur la commune. Pas de changement notable par rapport à celle qui a été organisée en 2022. Pour le bon déroulement de celle-ci, la commune sera chargée d'établir les différents arrêtés de voirie réglementant la circulation et le stationnement, ainsi que le formulaire de débit de boisson.

4 - Création de nouveaux numéros de rues pour la base d'adresses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour pouvoir certifier la base d'adresses de la commune, il est nécessaire de procéder à la création de numéros pour les rues suivantes :

- N° 1 à Villefort : M. Gantsev
- N° 1 à la Maison Neuve : M. Renoux Denis
- N° 1 à la Forêt : Mme Simonneau Monique
- N° 1 à la Gabauge : Mme Delporte
- N° 1 à la Girardièrre : M. Philippon
- N° 1 à les Ardennes : M. Grelier Alain
- N° 1 à la Petite Girardièrre : M. Charbonneau Jean-Marie
- N° 2 à la Petite Girardièrre : EARL le Theu

- N° 4 à Chemin des tiberles : M. Girard Régis
- N° 1 à la Roussière : le château
- N° 2 à la Roussière : M. De Chabot Charles
- N° 3 à la Roussière : ancien gîte
- N° 4 à la Roussière : ancienne maison Grimault
- N° 5 à la Roussière : ferme
- N° 1 route de Fontenay le Comte : cimetièr
- N° 1 place de l'église : église
- N° 42 rue Grand'rue : stade
- N° 2 à les Ardennes : Ferme de M. Grelier François
- N° 5 rue des Champs Francs : Entreprise Sèvre Bois
- N° 7 impasse Chantreau : Ferme Grelier Florian

Après discussion, le Conseil Municipal :

- ↳ Accepte la création de ces nouveaux numéros de rues.
- ↳ Charge Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives correspondantes.

5 - Renouvellement de la convention avec le SIGIL

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la convention mise en place en 2019 avec le SIGIL doit être renouvelée en 2024. Le SIGIL est un outil qui met à disposition des communes les documents suivants :

- Documents d'urbanisme
- Equipements publics
- Chemins de randonnées
- Plan de désherbage
- Patrimoine arboré
- PAVE
- Voirie
- Réseau d'eau pluviale
- Eclairage public

Pour les communes de moins de 500 habitants, la contribution syndicale est de 180 € par an. Il vous est demandé d'accepter cette convention de renouvellement au tarif sus-mentionnée.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- ↳ Accepte à l'unanimité de renouveler la convention de partenariat avec le SIGIL.
- ↳ Charge Mme le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires.

6 - Contrat Mme Ludivine Malineau

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Mme Ludivine Malineau, secrétaire de mairie, arrive à échéance le 1^{er} juillet 2024. La vacance de poste a été effectuée mi-mai.

Mme Malineau est en arrêt maladie depuis mi-décembre et à ce jour ne peut pas donner de date de reprise d'activité. Après concertation avec le service des Ressources Humaines du CDG, il est préférable de renouveler ce contrat pour une durée de 6 mois dans un premier temps et de procéder au paiement de ses congés payés non pris à la date du 1er juillet 2024.

7 - Etude des devis pour dépose de la toile du retable

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le détail des différents devis demandés pour la dépose de la toile du retable, en vue de sa mise en protection à l'abbaye de Celles sur Belle :

| | <u>VIEILLEROBE Hervé</u> | <u>JADOT Sandrine</u> | <u>BUTI Patrick</u> |
|----------------------|---------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Forfait de personnel | 17h x 45 € = 765 € HT | 3/4 personnes = 1 500 € | 240 € HT |

| | | | |
|------------------------|-----------------|-------------------|---------------------------|
| | | HT | |
| Forfait de déplacement | 100 € HT | 200 € HT | 134,40 € HT |
| Location d'un camion | | | 100,00 € HT |
| Stockage de la toile | NON | NON | Possible dans son atelier |
| Fournitures diverses | | 50 € HT | |
| | | | |
| TOTAL du devis | 865 € HT | 1 750 € HT | 474,40 € HT |

Après discussion, le Conseil Municipal souhaiterait retenir le devis le mieux disant de M. Buti, mais en lui demandant de réactualiser son devis étant donné qu'il n'y aurait pas de transport de la toile vers son atelier.

Avant validation d'un devis, Mme le Maire sera chargée de demander un devis rectificatif à M. Buti et l'étude des devis sera réétudiée lors d'un prochain conseil.

8 - Questions diverses

- La demande de subvention DETR pour la réserve incendie de la Forêt / Champolan a été acceptée pour un montant de 3 406 € sur les 11 353 € de travaux.
- Par contre la demande de subvention DETR pour l'atelier communal a été rejetée pour 2024, mais peut être renouvelée en 2025.
- Nous avons reçu le planning pour le PATA 2024. Par contre, il faudrait demander si possible de reporter cette intervention sur la commune après la course de « caisses à savon » du 10 août.
- Mise en place du planning pour la tenue du bureau de vote lors des élections législatives du 30 juin et 7 juillet 2024.
- Prochain CM le 25 juillet 2024 à 20h30.

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 22h40.

La secrétaire de séance
Sylvaine BERTALOT

Madame le Maire
Myriam TRANCHET